

Compte rendu de séance

Séance du 30 Août 2013

L'an 2013 et le 30 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des réunions sous la présidence de
LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles Maire

Présents : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mme CORMERY Michèle, MM : DURANT des AULNOIS Dominique, GRUGIER Olivier, LEBEL Patrick, THEFFO Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAUFROY-MINIÈRE Claire à M. THEFFO Jean Marie, NAUDIN Diane à Mme CORMERY Michèle, M. MULOT Laurent à M. LEBEL Patrick

Excusé(s) : M. GASTAT Stéphane

Absent(s) : Mme VEIRIER-MELIN Virginie, MM : BOISMOREAU Bertrand, COQUERY Eric, SABATIER Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 6

Date de la convocation : 22/08/2013

Date d'affichage : 22/08/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 06/09/2013

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBEL Patrick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN - 2013-033

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SMIRTOM DE LA REGION DE BEAUGENCY -2013-034
FRAIS SCOLAIRES ENFANTS RESIDANT DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN - 2013-035

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REFECTION DE VOIRIES PASSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - 2013-036

BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES - 2013-037

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES - 2013-038
FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE - 2013-039

CONVENTION ATESAT 2013 - 2013-040

CONTRAT PROMOSOFT INFORMATIQUE TELEMAINTENANCE TELE-M2 - 2013-041

CONVENTION DE CURAGE DES CANIVEAUX AVEC LA STE VEOLIA PROPLETE REGION CENTRE OUEST
- 2013-042

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD - 2013-043

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF/COMMUNE DE LIGNY LE RIBAUT - CHEMIN DU STADE - 2013-044

TAUX DE PROMOTION POUR L'ECHELON SPECIAL - 2013-045

BUDGET COMMUNE -EMPRUNT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE - 2013-046

BUDGET EAU - EMPRUNT REHABILITATION DU FORAGE ALIMENTATION EAU POTABLE - 2013-047

CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE POUR ATELIER PEINTURE - 2013-048

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE
LA FERTE-SAINT-AUBIN

réf : 2013-033

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2012 de La Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SMIRTOM DE LA REGION DE BEAUGENCY

réf : 2013-034

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2012 du SMIRTOM.

Il commente ce rapport et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

FRAIS SCOLAIRES ENFANTS RESIDANT DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA
FERTE-SAINT-AUBIN

réf : 2013-035

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation annexe à l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Vu la Loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

Il est rappelé que les collectivités territoriales peuvent percevoir des frais de scolarité au titre des dépenses de fonctionnement pour les enfants résidant hors commune et scolarisés dans les écoles de la commune.

Monsieur le Maire, propose qu'il ne soit pas demandé de participation financière aux Communes membres de La Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin, sous réserve que cet engagement soit réciproque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REFECTION DE VOIRIES PASSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
réf : 2013-036

Vu l'article 8 du code des Marchés publics (décret modifié n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)

La Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, les communes d'ARDON, de la FERTE SAINT AUBIN, de LIGNY LE RIBAUT, de MARCILLY EN VILLETTE, de MENESTREAU EN VILLETTE et de SENNELY, ont notamment comme compétences, aux termes de leurs prérogatives l'entretien, la réfection et la création de voiries.

L'article 8 du Code des marchés publics permet la création de groupements de commandes pour coordonner et regrouper la passation de marchés publics.

La présente convention vise à réaliser des économies d'échelle par une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics, pour la livraison de fournitures, l'entretien et la réfection de voiries dont les dépenses sont passées en section de fonctionnement.

La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes. En tant que coordonnateur, elle aura pour mission, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, titulaire des marchés de fournitures et travaux de voirie.

Chaque membre du groupement s'assure en ce qui le concerne de la bonne exécution de son marché. A cet effet, les membres du groupement prennent en charge : l'émission des bons de commande, la liquidation, la rédaction des certificats de paiement, et le mandatement des paiements en lien avec les commandes effectuées dans le cadre de leur marché.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la livraison de fournitures, l'entretien et la réfection de voiries dont les dépenses sont passées en section de fonctionnement.

DE DESIGNER la communauté de communes comme coordonnateur du groupement.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES
réf : 2013-037

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
11	61522	-5.000,00 €
"	61551	3.000,00 €
"	61558	2.000,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
21	2152	-5.000,00 €
"	21571	5.000,00 €
"	2183	-500,00 €
"	2184	+500,00 €
20	2031	-3.000,00 €
23	2313	+3.000,00 €

Après toutes explications données par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES

réf : 2013-038

Monsieur le Maire explique que suite à une annulation de titre eau de novembre 2012, il faut inscrire au compte dépenses 673 la somme de 140 € pour régulariser l'écriture comptable.

D'autre part, Monsieur le Maire signale que Monsieur le Receveur Municipal demande de passer en admission en non-valeur 3 dossiers de factures d'eau datant de 2004 à 2012 qu'il ne peut recouvrer dont un dossier de surendettement. Les montants sont : 253,16 €, 142,84 € et 878.35 €.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
11	615	-140,00 €
67	673	+140,00 €
11	615	-1.300,00 €
65	6541	+1.300,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces décisions modificatives.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

réf : 2013-039

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le 30 juillet dernier un courrier de Monsieur VERRIER, Trésorier Municipal, concernant le mandat de versement des frais de représentation du Maire d'un montant de 1500 € inscrit au budget primitif alors que la délibération mentionnait un montant différent.

Monsieur le Trésorier demande qu'elle nouvelle délibération soit prise pour un montant de 1500€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette nouvelle délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION ATESAT 2013

réf : 2013-040

Monsieur le Maire signale qu'il souhaite demandé un appui technique au service de la Direction Départementale des Territoire (D.D.T.) en ce qui concerne la voirie.

La Loi MUCEF N° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002, a donné la possibilité aux communes et à leurs groupements ne disposant pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, de bénéficier, à leur demande, d'une assistance technique des services de l'Etat,

Considérant que la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT, répond aux critères d'éligibilité pour bénéficier de cette assistance,

Considérant que les conditions de cette assistance relative aux domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, sont définies dans une convention passée entre le représentant de l'Etat et le Maire,

Considérant que la durée de la convention est fixée à un an et renouvelable 2 fois par tacite reconduction, avec une prise d'effet au 1er janvier 2013,

Considérant que les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle selon les modalités définies par l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de cette assistance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte les conditions décrites dans la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)
-
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRAT PROMOSOFT INFORMATIQUE TELEMANTENANCE TELE-M2

réf : 2013-041

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle proposition de contrat de maintenance N° 130624TELEM2MALIGNYR du prestataire PROMOSOFT suite à l'installation d'un nouveau PC FUJITSU ESPRIMO P410I3-3220 - 4GO-500GO-DVD à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire signale que nous sommes satisfaits des prestations et propose d'accepter ce contrat de prestations de services pour une durée de 1 an (du 19.06.2013 au 18.06.2014).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE CURAGE DES CANIVEAUX AVEC LA STE VEOLIA PROPLETE REGION CENTRE OUEST

réf : 2013-042

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de curage des caniveaux passé avec la Sté VEOLIA PROPLETE est arrivé à échéance en juillet dernier.

Il précise que Monsieur Laurent Mulot, Adjoint, avait demandé des devis à plusieurs prestataires de service. de la STE VEOLIA PROPLETE a proposé des prestations moins disantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la SOCIETE VEOLIA PROPLETE REGION CENTRE OUEST SOCCOIM SAS. (Copie du Contrat joint).

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SOLOGNE VAL SUD

réf : 2013-043

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur le Préfet du Loiret, le 25 juin 2013 un arrêté portant modification des statuts du Syndicat Mixte du PAYS SOLOGNE VAL SUD.

Arrêté approuvant l'ajout d'une nouvelle compétence au titre de l'article 5 des statuts du syndicat :

"Elaboration, gestion et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF/COMMUNE DE LIGNY LE RIBAUT - CHEMIN DU STADE

réf : 2013-044

Maître Xavier MISSON - Notaire - à CHECY 45430 a adressé ce jour une demande de délibération concernant la constitution d'une servitude PARCELLE AD77 - Chemin du Stade sur la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une convention de servitude avec ERDF suite aux travaux de restructuration HTAS dans la Commune et de la pose d'un ouvrage sur cette dite parcelle (convention de servitude jointe).

Il précise que l'intégralité des frais d'acte sera prise en charge par ERDF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TAUX DE PROMOTION POUR L'ECHELON SPECIAL

réf : 2013-045

Suite à la proposition du Centre de Gestion demandant le tableau prévisionnel des avancements à l'échelon spécial,

Vu le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret du 9 octobre 2012,

Après les explications tant budgétaires que statutaires développées par Monsieur le Maire et sur proposition de ce dernier.

Le Conseil Municipal, à la majorité, souhaite appliquer le taux maximum d'avancement à l'échelon spécial et autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire de saisine du CTP

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

BUDGET COMMUNE -EMPRUNT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

réf : 2013-046

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, sur les propositions d'emprunt qui lui ont été faites pour le financement des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE pour un montant de 150.000 euros, remboursable sur 12 ANS, trimestriellement, au taux fixe de 3,08% à échéances constantes.

Il faut ajouter des frais de dossier d'un montant de 150 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU - EMPRUNT REHABILITATION DU FORAGE ALIMENTATION EAU POTABLE

réf : 2013-047

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, sur les propositions d'emprunt qui lui ont été faites pour le financement des travaux de réhabilitation du forage d'alimentation en eau potable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE pour un montant de 120.000 euros, remboursable sur 12 ANS, trimestriellement, au taux fixe de 3,08% à échéances constantes.

Il faut ajouter des frais de dossier d'un montant de 120 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire remercie Monsieur Patrick LEBEL d'avoir bien voulu contacter les banques et suivi ce délicat dossier.

Monsieur Patrick LEBEL fait remarquer qu'un prêt contracté sur 12 ans est plus intéressant qu'un prêt de 15 ans. Il donne les éléments de comparaison.

CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE POUR ATELIER PEINTURE

réf : 2013-048

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie par Madame Michèle CORMERY pour la mise à disposition de la salle polyvalente (petite salle) les mercredis soir de 18 H à 21H pour l'atelier dessin-peinture de septembre à fin juin et ponctuellement pendant les périodes de petites vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire félicite et remercie Monsieur Olivier GRUGIER pour l'important travail réalisé pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Il signale que lors d'une réunion qui a eu lieu à Châteauneuf-sur-Loire, Monsieur l'Inspecteur d'académie l'a remercié pour les efforts fait par notre petite commune. Monsieur le Maire rappelle que le coût de cette mise en place est estimé à environ 100.000 euros y compris les frais de restauration scolaire.

L'Association des Maire de France (AMFR) nous a informé que la participation "d'amorçage" de l'Etat se ferait probablement en 2 fois (fin décembre 2013 - fin juin 2014).

Il remercie les enseignants pour avoir accepté cette réforme et l'énorme bonne volonté déployée pour s'adapter à ce nouveau mode de fonctionnement.

Il est rappelé qu'une réunion d'information aura lieu jeudi à 18H avec les parents pour faire le point sur le nouveau système et présenter les animateurs.

C.A.C. VIDE GRENIER DE LA SAINTE ANNE

Comme chaque année lors de la Sainte Anne un vide grenier a été organisé. Pour cette année, le montant des recettes s'est élevé à 1897 €. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 2000 € leur a été versé d'où un solde négatif de 103 €. Il note également que la participation communale est importante lors des festivités de la Sainte Anne tant sur le plan matériel que personnel.

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait un point pour l'année 2012/2013.

141 jours de restauration soit 15396 repas servis au total (13758 enfants - 574 enseignants - 761 plateaux repas et garderie du mercredi 303 repas)

Dépenses alimentaires 23.968,67 € - Dépenses non alimentaire 1.279,85 €

Monsieur le Maire fait remarquer que les dépenses sont en baisse et remercie Monsieur BIGOT- cuisinier gérant - pour sa rigueur et le travail accompli.

Il est à craindre que pour l'année 2013-2014 l'effectif rationnaire baisse de manière tangible.

TRAVAUX CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux du forage, des problèmes techniques ont été rencontrés notamment lors du week end du 15 août. Monsieur LEBEL et un employé communal ont dû intervenir.

Etant donné le coût des travaux, Monsieur le Maire suggère de prévoir une petite augmentation du prix de l'eau tous les ans. Cette augmentation devant se faire à dose homéopathique.

TRAVAUX VOIRIES

Monsieur le Maire rend compte des travaux de réfection de voirie exécutés par le Conseil Général, qui vont se dérouler CD 19 -Route de Lailly jusqu'au lieu-dit "Les Gachetières" de début septembre jusqu'à mi-octobre et se poursuivront par la réfection en partie de la Rue du Général de Gaulle et de la Rue Gérard de Fontenay.

Le prochain conseil municipal est programmé pour le 4 octobre 2013.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:15

En mairie, le 05/09/2013
Le Maire
Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE